

***Jesus Christ Superstar* Edmonton Lucky Seat Digital Lottery Official Rules**

YOU MAY ENTER A LOTTERY (EACH A “LOTTERY”, TOGETHER, THE “LOTTERIES”) FOR A CHANCE TO PURCHASE UP TO THE NUMBER OF TICKETS YOU REQUESTED (A MAXIMUM OF 2 TICKETS) AT THE PRICE SHOWN ON THE LOTTERY SITE (AS DEFINED BELOW), TO ANY ONE OR MORE PERFORMANCES OF *Jesus Christ Superstar* (“THE SHOW”) (EACH A “PERFORMANCE”, AND COLLECTIVELY, THE “PERFORMANCES”) AT **NORTHERN ALBERTA Jubilee Auditorium IN EDMONTON, ALBERTA** (THE “THEATRE”). A SEPARATE LOTTERY WILL BE HELD FOR EACH PERFORMANCE. YOU MAY ENTER ONE OR MORE LOTTERIES BUT MAY ONLY WIN ONE OF THE LOTTERIES FOR ONE PERFORMANCE. NO PURCHASE OR PAYMENT IS NECESSARY TO ENTER INTO A LOTTERY.

SPONSOR INFORMATION. The *Jesus Christ Superstar* Edmonton Lucky Seat Lottery is sponsored by Lucky Seat, LLC d/b/a Lucky Seat, having its principal place of business at Lucky Seat, 246 West 44th Street, New York, NY 10036 (the “Sponsor”).

ELIGIBILITY: Open only to legal residents of Canada and the United States who are at least the age of majority in their jurisdiction of residence on the date of entry into the Lottery. Those who have won a Lottery for any Performance at the Theatre within the previous 60 days are not eligible to participate in the Lottery.

Employees, officers, directors, and agents (and their immediate family members and household members regardless of where they live) of the Sponsor, Joint Operator, Show, or Theatre (as such terms are defined in these Rules) or any of their respective divisions, affiliates, or subsidiaries are not eligible to participate in the Lotteries. Federal, state or provincial/territorial and local laws and regulations apply. Lottery winner is solely responsible for ensuring they can gain legal entry into, and/or travel within Canada to attend their Performance.

HOW TO ENTER: Entrants may enter an active Lottery through (a) the website: <https://www.luckyseat.com> (“Luckyseat.com”), or (b) regular post or mail.

1. **VIA WEBSITE:** An entrant must register for a Lucky Seat account at LuckySeat.com by completing all required fields and responding to a confirmation email to activate the account. After activating the account, the entrant may login to their account and navigate to the webpage with any active Lottery for the Show (the “Lottery Site”). The entrant may enter any active Lottery for one or more available Performances by completing all required fields, including but not limited to solving a mathematical skill-testing question, checking any CAPTCHA security box, and submitting the entry within the posted time period.
2. **VIA REGULAR MAIL:** An entrant may enter a Lottery for any designated Performance by mailing an entry letter to Lucky Seat, LLC d/b/a Lucky Seat, 246 West 44th Street, New York, NY 10036 Attn: ***Jesus Christ Superstar* Edmonton** Lucky Seat Digital Lottery. The letter must set forth entrant’s first and last name, email address, postal code, mobile phone number (optional), and age, and specify the active Lottery that entrant wishes to enter. Each Lottery entry must be mailed in a separate envelope, except that for dates on which multiple performances are being presented, a single entrant may designate and include an entry letter for the Lottery for either the matinee or evening performance (or for both such performances on such date) in the same envelope. If you are selected as a winner, you must solve a mathematical skill-testing question that we will ask you over the phone.

There is a limit of one (1) entry per person per Performance (i.e., per Lottery), Use of automated entry devices or programs is prohibited. Proof of entrant’s submission of entry is not considered proof of receipt by the

Sponsor of such entry. Odds of winning depend on the number of eligible entries received and the total number of tickets available for purchase through a Lottery for an applicable Performance. No entries will be returned. Acknowledgment of any entry, if any, does not constitute confirmation or validity of entry. Anyone who enters a Lottery for the same Performance multiple times, including using multiple email addresses, will be disqualified. Incomplete entry registration will be disqualified.

PRIZE: Each winning entrant of a Lottery shall be entitled to purchase up to the number of tickets such entrant requested (a maximum of **2** tickets) (at the price shown on the Lottery Site (inclusive of all applicable taxes and fees) to the Show at the Theatre for the specific Performance to which that Lottery applies and for which the entrant submitted a Lottery entry, was eligible to apply, and won (the “Prize”). There is no monetary value to the Prize. No exchanges, refunds, substitutions, or cash redemption of the Prize is permitted. The Prize, and any ticket purchased by a winner of the Prize through the Lottery, is not assignable or transferable and may not be resold, subject to applicable law. Additional restrictions and conditions may apply.

The seat locations of tickets may be anywhere in the Theatre and may have a partial, restricted, and/or obstructed view of the stage. A winner purchasing two tickets may not necessarily receive tickets for seats that are next to one another. Winners who require accessible seating or other special accommodations should contact us at help@luckyseat.com for assistance.

PRIZE DRAWING; NOTIFICATIONS; CLAIMING PRIZES: The potential winners for each Lottery will be selected in a random electronic drawing from all eligible entries received for that Lottery. Each Lottery drawing will be conducted by Sponsor and take place on or about the time and date posted on the Lottery Site.

All potential winners and non-winners who entered on the Lottery Site or by mail will be notified via email notification. If an entrant entered on the Lottery Site or by mail and provided a valid Canadian or US mobile phone number on the entry form and, in the case of online entries, consented on the entry form to receiving Lottery-related texts, they will also receive notification via SMS text message. Notifications for each Lottery will be distributed on or about the time and date posted on the Lottery Site.

A winner must claim their tickets by (i) purchasing them with a credit card or other purchase method approved by Sponsor by the deadline posted in the notification or on the Lottery Site and (ii) picking up the tickets at the Theatre box office during the time period specified in the winner notification email prior to the applicable Performance. Only the person who entered the Lottery and won may claim the Prize, purchase tickets, and pick up the tickets. A valid, un-expired photo identification of the winner may be required to pick up tickets at the Theatre box office. Unclaimed tickets (i.e., tickets not timely purchased) will be released and may be offered to another entrant for the applicable Lottery for purchase, sold to the general public or used by Sponsor for any purpose.

CONDITIONS, DISCLAIMERS, AND LICENSE: By entering a Lottery, each entrant agrees to be bound by these Rules and by all decisions of the Sponsor (whose decisions are final and binding on all Lottery matters, including matters of fact, interpretation, eligibility, procedure, and fulfillment), and to comply with all federal, state or provincial/territorial, and local laws and regulations, as well as rules of the Theatre box office and any terms and conditions printed on the back of any ticket purchased by a winner (collectively, “Theatre Conditions”). In the event of an entrant or winner’s non-compliance or demonstrated intent not to comply with the Theatre Conditions for any reason, or such entrant or winner’s inability to accept the Prize for any reason, their entry may be disqualified and/or the Prize and/or any ticket purchased by a winner of the Prize through the Lottery may be revoked in the Sponsor’s sole discretion (or in the case of a ticket revocation, in the sole discretion of the Theatre or producer of the Show), and an alternate winner may be selected in the

Sponsor's sole discretion.. Entries are void if unreadable, inaccurate, incomplete, forged, mechanically reproduced, irregular in any way, or otherwise not in compliance with these Rules.

The total number of tickets available for purchase through any Lottery for each Performance may vary, but in no event shall there be fewer than two (2) tickets available for purchase via each Lottery (the "Minimum"). The number of tickets to be sold through a Lottery for each Performance in excess of such Minimum (and the number of winning entries to be selected) shall be at the sole discretion of the Sponsor, in consultation with the presenter of the Show (as defined below).

All winners and ticketholders are required to abide by all COVID-19 protocols in effect for the applicable Performance. An inherent risk of exposure to COVID-19 exists in any place where people gather. COVID-19 is an extremely contagious disease that can lead to severe illness and death. By attending a Performance, you assume all risks, hazards, and dangers arising from or relating in any way to the risk of contracting COVID-19 or any other communicable disease or illness, or a bacteria, virus or other pathogen capable of causing a communicable disease or illness, whether occurring before, during, or after the event, however caused or contracted, and voluntarily waive all claims and potential claims against Lucky Seat, the Theatre, the Presenter, the Show, the Show Producers, and their respective parents, affiliates, subsidiaries, sponsors, successors and assigns and their respective officers, employees, contractors and agents.

Although the Sponsor attempts to ensure the integrity of the Lotteries, the Sponsor is not responsible for the actions of entrants or other individuals in connection with the Lotteries, including entrants' or other individuals' attempts to circumvent the Rules or otherwise interfere with the administration, security, fairness, integrity, or proper conduct of the Lotteries. The Sponsor is not responsible for injury or damage to any entrant's or to any other person's computer(s), mobile device(s), or other equipment, related to or resulting from participation in the Lotteries or downloading materials from or using the Lottery Site . If, for any reason, a Lottery is not capable of running as planned for any reason including due to computer virus, worms, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, computer, technical limitations or failures, strikes, industry conditions, bankruptcy or liquidation, marketplace demands, applicable law, unforeseen obstacles, or any other causes that, in the sole opinion of the Sponsor, could corrupt, compromise, undermine, or otherwise affect the administration, security, fairness, integrity, viability, or proper conduct of a Lottery, the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, (a) to modify these Rules and/or to cancel, terminate, modify, or suspend all or any part of such Lottery, and (b) select any one or more new potential winners from among all eligible entries received for such Lottery up to the time of such cancellation, termination, modification, or suspension, as applicable. If there are typographical errors that obscure the original intent of the Lotteries, the Sponsor reserves the right to cancel or modify the Lotteries appropriately. Notwithstanding anything to the contrary in these Rules, Sponsor reserves the right to discontinue or suspend any Lottery at any time for any reason or no reason.

By entering a Lottery and unless prohibited by law, each winner hereby grants to Sponsors and its affiliates a worldwide non-exclusive, perpetual, royalty-free, sublicensable, and transferable right and license to use, reuse, and to grant others the right to use and reuse the winner's name, photograph, likeness, voice, and biographical information, in any media now known or hereafter developed (including, but not limited to, the internet, film, video and digital or other electronic media) in connection with advertising, publicizing, and promoting the Company and Company's business or products without compensation. Further without any compensation, each winner agrees to appear in, or provide biographical information for use in, any presentation or other activity, which may include filming and/or audio, video, electronic or other recordings and/or interviews, as may be determined from time to time by the Sponsor in its sole discretion.

By entering a Lottery and voluntarily providing their personal information, each entrant hereby consents and agrees to the Sponsor's collection and use of the entrant's information for the administration of the Lottery, including contacting entrant. The Lottery Site and the information you provide is hosted on servers in the

United States, and the personal information you provide may therefore also be subject to the laws and authorities of the United States. In the registration process or on the Lottery Site, you may opt-in to receive promotional communications from Sponsor, Broadway Across Canada (the Presenter of the Show through which tickets for purchase are being made available in this Lottery), its affiliate Broadway Across America, the Show, and the Theatre. With the exception of Lottery administration related communications, You may opt-out of future promotional communications by selecting “unsubscribe” at the bottom of the communication. . For further information about Sponsor’s privacy policy, please visit <http://www.luckyseat.com/privacy.php>.

RELEASE AND INDEMNIFICATION: By entering a Lottery, each entrant hereby releases and holds harmless the Sponsor, Joint Operator, Theatre, Show, the presenter and producer of the Show, social media platforms used or referenced in connection with the promotion of the Lottery, and each of their respective affiliates, parents, subsidiaries, lenders, advertisers, promotional agencies, directors, members, successors, sponsors, partners, licensees, officers, agents, employees, artists, advisors, successors and assignees, and each individual or entity associated with the development and execution of the Lotteries, from and against any and all losses, damages, rights, claims, and actions of any kind arising in whole or in part, directly or indirectly, from (a) any failure of a Lottery to be conducted for any reason; (b) the actions of entrants or any other individuals in connection with any Lottery; (c) injury or damage to such entrant’s or other individual’s computer(s), mobile device(s), or other equipment as a result of participation in a Lottery; (d) any loss or disclosure of entry or Lottery Site registration data; (e) any one or more of the Lotteries or participation in any Lottery-related activity; or (f) acceptance, possession, use, or misuse of any Prize awarded in connection with any Lottery, including without limitation claims based on negligence, breach of contract or liability for physical injury, death, or property damage.

VOID WHERE PROHIBITED OR RESTRICTED BY LAW.

LIMITATION OF LIABILITY; DISCLAIMER OF WARRANTIES:

SOME JURISDICTIONS MAY NOT PERMIT THE LIMITATIONS OF CERTAIN RIGHTS, CLAIMS, IMPLIED WARRANTIES OR TYPES OF DAMAGES, OR THE ABILITY TO MAKE A CLAIM ON A CLASS BASIS, AND SO THE BELOW MAY NOT APPLY TO YOU.

TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, THE LOTTERY, ALL LOTTERY TICKETS, PRIZES, AND ALL MATERIALS PROVIDED ON THE LOTTERY SITE OR THROUGH THE LOTTERY ARE PROVIDED “AS IS” WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT.

WITHOUT LIMITING THE RELEASE GRANTED BY ENTRANTS HEREIN, BY ENTERING A LOTTERY, EACH ENTRANT AGREES THAT TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW: (1) ANY AND ALL DISPUTES, CLAIMS AND CAUSES OF ACTION ARISING OUT OF OR CONNECTED WITH A LOTTERY, OR ANY PRIZE AWARDED, WHETHER BETWEEN SUCH ENTRANT AND EITHER THE SPONSOR, JOINT OPERATOR, THEATRE OR THE PRODUCER(S) OR PRESENTER OF THE SHOW, WILL BE RESOLVED INDIVIDUALLY, WITHOUT RESORT TO ANY FORM OF CLASS ACTION, AND NO SUCH DISPUTE, CLAIM OR CAUSE OF ACTION MAY BE BROUGHT IN A PURPORTED REPRESENTATIVE CAPACITY ON BEHALF OF THE GENERAL PUBLIC OR OTHER PERSONS SIMILARLY SITUATED; (2) UNDER NO CIRCUMSTANCES WILL ANY ENTRANT BE PERMITTED TO OBTAIN ANY AWARD FOR, AND ENTRANT HEREBY

KNOWINGLY AND EXPRESSLY WAIVES ALL RIGHTS TO SEEK, PUNITIVE, INCIDENTAL, EXEMPLARY, CONSEQUENTIAL OR SPECIAL DAMAGES; LOST REVENUES; AND/OR LOST PROFITS, AND UNDER NO CIRCUMSTANCES WILL ANY ENTRANT HAVE ANY RIGHTS TO HAVE DAMAGES MULTIPLIED OR OTHERWISE INCREASED; (3) NO AWARD OR DECISION SHALL BE GIVEN PRECLUSIVE EFFECT AS TO THE ISSUES OR CLAIMS IN ANY DISPUTE WITH ANYONE NOT A PARTY TO THAT DISPUTE OR LITIGATION AND (4) ENTRANT IRREVOCABLY WAIVES ANY RIGHT TO SEEK INJUNCTIVE OR EQUITABLE RELIEF. SOME JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE LIMITATIONS OR EXCLUSION OF LIABILITY, SO THE ABOVE MAY NOT APPLY TO ENTRANTS IN SUCH JURISDICTIONS.

GOVERNING LAW: These Rules are governed by and shall be construed in accordance with the laws of the Province of Ontario (without regard to conflicts of law principles).

MISCELLANEOUS: If any provision of these Rules is found to be unlawful, void, or for any reason unenforceable, then that provision shall be deemed severable from these Rules and shall not affect the validity and enforceability of any remaining provisions. Headings and captions are used in these Rules solely for convenience of reference and shall not be deemed to affect in any manner the meaning or intent of these Rules or any provision hereof.

Règlement officiel de la loterie numérique de Lucky Seat pour le spectacle Jesus Christ Superstar à Edmonton

VOUS POUVEZ PARTICIPER À UNE LOTERIE (INDIVIDUELLEMENT UNE « LOTERIE », ET COLLECTIVEMENT, « LES LOTERIES ») POUR COURIR LA CHANCE D'ACHETER LE NOMBRE DE BILLETS QUE VOUS AVEZ DEMANDÉ (DEUX [2] BILLETS AU MAXIMUM) AU COÛT DE 47.50 \$CA PAR BILLET POUR UNE REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE (INDIVIDUELLEMENT UNE « REPRÉSENTATION », ET COLLECTIVEMENT, « LES REPRÉSENTATIONS ») DE JESUS CHRIST SUPERSTAR (« LE SPECTACLE ») AU CENTRE NATIONAL DES ARTS À EDMONTON (LE « THÉÂTRE »). UNE LOTERIE DISTINCTE SERA TENUE POUR CHAQUE REPRÉSENTATION. BIEN QUE VOUS PUISSIEZ PARTICIPER À PLUS D'UNE LOTERIE, VOUS NE POUVEZ GAGNER QU'UNE SEULE DES LOTERIES ORGANISÉES POUR UNE REPRÉSENTATION. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR S'INSCRIRE OU PARTICIPER À LA LOTERIE.

RENSEIGNEMENTS LIÉS AU COMMANDITAIRE. La loterie numérique de Lucky Seat pour le spectacle Jesus Christ Superstar est commanditée conjointement par Lucky Seat, LLC s/n Lucky Seat, dont le siège social est situé au 246 West 44th Street, New York, NY 10036, et Autumn Smiles US Tour LLC, une société à responsabilité limitée de New York ayant un bureau a/s de 101 Productions, 260 West 44th Street, bureau 600, New York, NY 10036 (collectivement, le « Commanditaire »).

ADMISSIBILITÉ : Seuls les résidents du Canada et des États-Unis qui ont au moins l'âge de la majorité dans leur territoire de résidence le jour de leur participation à la Loterie sont admissibles au tirage. Les gagnants d'une Loterie pour l'une ou l'autre des Représentations au Théâtre dans les soixante (60) derniers jours ne sont pas admissibles pour participer à la Loterie.

Ne sont pas autorisés à participer aux Loteries les employés, les dirigeants, les directeurs et les mandataires (ainsi que les membres de leur famille immédiate et de leur ménage, indépendamment de l'endroit où ces derniers vivent) du Commanditaire, de l'Exploitant commun, du Spectacle ou du Théâtre (tels que ces termes sont définis dans le présent Règlement), ou leurs divisions, les sociétés du même groupe ou leurs

filiales. Les lois et règlements locaux, provinciaux, territoriaux, fédéraux et étatiques s'appliquent. Le gagnant à la loterie est entièrement responsable de s'assurer qu'il peut entrer au Canada et/ou voyager à l'intérieur du pays pour assister à la Représentation.

COMMENT PARTICIPER : Les participants peuvent participer à une Loterie active a) en se rendant sur le site Web à l'adresse <https://www.luckyseat.com> (« Luckyseat.com ») ou b) par la poste régulière ou par courrier.

1. **SUR LE SITE WEB :** Le participant doit créer un compte de Lucky Seat à l'adresse [LuckySeat.com](https://www.luckyseat.com) en remplissant tous les champs requis et en répondant à un courriel de confirmation pour activer le compte. Après avoir activé le compte, le participant peut se connecter à son compte et naviguer sur la

page Web de toute Loterie active associée au Spectacle (le « Site de loterie »). Le participant peut participer à toute Loterie active associée à une ou à plusieurs Représentations offertes en remplissant tous les champs requis, y compris, sans toutefois s'y limiter, en répondant à une question d'habileté mathématique, en cochant toute case de sécurité CAPTCHA et en soumettant le formulaire de participation au cours de la période affichée.

2. **PAR COURRIER POSTAL :** Un participant peut participer à une Loterie pour toute Représentation désignée en envoyant par la poste une lettre de participation à l'adresse suivante : Lucky Seat, LLC s/n

Lucky Seat, 246 W 44th St, New York, NY 10036, à l'attention de Loterie numérique de Lucky Seat pour le spectacle Jesus Christ Superstar à Edmonton. Dans la lettre doivent figurer le prénom, le nom de famille, l'adresse électronique, le code postal, le numéro de téléphone cellulaire (facultatif) et l'âge du participant, ainsi que la Loterie active à laquelle le participant souhaite participer. Chaque participation à une Loterie doit être envoyée par la poste dans une enveloppe distincte, sauf si plusieurs

représentations sont offertes le même jour. Un participant peut alors désigner la représentation de la matinée ou de la soirée (ou les deux représentations à cette date) et inclure une lettre de participation à

la Loterie pour celles-ci dans la même enveloppe. Nous vous demanderons de répondre à une question d'habileté mathématique.

Une (1) seule participation par personne par Représentation (c.-à-d., par Loterie) est autorisée, et l'utilisation d'appareils ou de programmes de participation automatisés est interdite. Une preuve de la soumission de renseignements du participant n'est pas considérée comme une preuve de reçu de participation par le Commanditaire. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus et du nombre total de billets qui peuvent être achetés dans le cadre d'une Loterie organisée pour une Représentation applicable. Aucun formulaire de participation ne sera retourné. L'accusé de réception d'un tel formulaire de participation, le cas échéant, ne constitue pas la confirmation ou la validité d'une participation. Quiconque participe plusieurs fois à une Loterie pour la même Représentation, y compris en utilisant plusieurs adresses électroniques, sera disqualifié. Les formulaires de participation incomplets seront disqualifiés.

PRIX : Chaque participant gagnant d'une Loterie sera en droit d'acheter le nombre de billets qu'il a demandé (deux [2] billets au maximum) au coût de 47.50 \$ CA par billet (y compris l'ensemble des taxes et des frais applicables) pour la Représentation du Spectacle au Théâtre à laquelle la Loterie s'applique et pour laquelle le participant a soumis un formulaire de participation à la Loterie, était admissible au prix et l'a gagné (le « Prix »). Le Prix n'a aucune valeur monétaire. Il ne peut être échangé, remboursé, substitué

ou monnayé. Le Prix, et tout billet acheté par un gagnant du Prix dans le cadre de la Loterie, ne peut être cédé, transféré ou revendu, sous réserve des lois en vigueur. D'autres modalités et restrictions peuvent s'appliquer.

Les sièges des billets peuvent se trouver n'importe où dans le Théâtre et offrir une vue de la scène qui pourrait être partielle, restreinte et/ou obstruée. Un gagnant qui achète deux billets ne recevra pas nécessairement des billets de sièges qui sont situés côte à côte. Les gagnants qui nécessitent des sièges accessibles en fauteuil roulant ou d'autres mesures d'adaptation spéciales doivent communiquer leur demande d'assistance par courriel à l'adresse help@luckyseat.com.

TIRAGE DES PRIX; AVIS; RÉCLAMATION DES PRIX : Les gagnants potentiels de chaque Loterie seront sélectionnés dans le cadre d'un tirage au sort électronique parmi tous les formulaires de participation admissibles qui auront été reçus pour cette Loterie. Chaque tirage sera effectué par le Commanditaire et aura lieu à l'heure et à la date, ou vers celles-ci, qui sont indiquées sur le Site de loterie.

Tous les gagnants potentiels et les non-gagnants qui ont participé au tirage par l'entremise du Site de loterie ou par la poste recevront une notification par courriel. Si un participant a soumis son formulaire de participation par l'entremise du Site de loterie ou par la poste, a fourni un numéro de téléphone cellulaire canadien ou américain sur le formulaire d'inscription et, dans le cas des inscriptions en ligne, a consenti sur le formulaire d'inscription à recevoir des messages textes liés à la Loterie, il recevra également une notification par l'entremise d'un message texte. Les notifications liées à chaque Loterie seront envoyées à la date et à l'heure, ou vers celles-ci, qui sont indiquées sur le Site de loterie.

Un gagnant doit réclamer ses billets en i) les achetant par carte de crédit ou tout autre mode d'achat approuvé par le Commanditaire dans le délai indiqué dans la notification ou sur le Site de loterie et ii) en les ramassant à la billetterie du Théâtre pendant la période établie dans le courriel d'avis au gagnant avant la Représentation applicable. Seule la personne qui a pris part à la loterie et qui a gagné peut réclamer le Prix, acheter les billets et les ramasser. Une pièce d'identité valide (non expirée) avec photo peut être exigée pour ramasser les billets à la billetterie du Théâtre. Les billets non réclamés (c.-à-d.. les billets qui n'ont pas été achetés à temps) seront rendus de nouveau disponibles et offerts à un autre participant à la Loterie applicable aux fins d'achat, vendus au grand public ou utilisés par le Commanditaire à d'autres fins.

CONDITIONS, AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ ET LICENCE : En participant à une Loterie, chaque participant accepte de respecter le présent Règlement et toutes les décisions du Commanditaire (lesquelles sont définitives et exécutoires sur toutes les questions relatives aux Loteries, y compris les questions de fait, d'interprétation, d'admissibilité, de procédure et d'adhésion) et de se conformer à l'ensemble des lois et règlements locaux, provinciaux, territoriaux, fédéraux et étatiques, et aux règles de la billetterie du Théâtre ainsi qu'aux modalités et aux conditions qui sont imprimées au verso de tout billet acheté par un gagnant (collectivement, les « Conditions du théâtre »). Si un participant ou un gagnant ne se conforme pas aux Conditions du théâtre ou n'a pas l'intention de s'y conformer, pour quelque raison que ce soit, ou n'est pas en mesure d'accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, il pourrait être disqualifié et/ou le Prix et/ou tout billet acheté par un gagnant du Prix dans le cadre de la Loterie pourrait être annulé à l'entière discrétion du Commanditaire (ou en cas d'annulation des billets, à l'entière discrétion du Théâtre ou du producteur du spectacle), et un autre gagnant pourrait être sélectionné à la discrétion exclusive du Théâtre. Les formulaires de participation seront annulés s'ils sont illisibles, inexacts, incomplets, falsifiés, reproduits par des moyens mécaniques, présentent quelque irrégularité que ce soit ou sont non conformes au présent Règlement.

Le nombre total de billets disponibles à l'achat dans le cadre de toute Loterie organisée pour chaque Représentation peut varier, mais en aucun cas il n'y aura moins de deux (2) billets mis en vente dans le

cadre de chaque Loterie (le « Nombre minimal »). Le nombre de billets qui sera vendu dans le cadre d'une Loterie organisée pour chaque Représentation en excès d'un tel Nombre minimal (et le nombre de participations gagnantes qui doivent être sélectionnées) demeure à l'entière discrétion du Commanditaire, en consultation avec le présentateur du Spectacle (comme il est défini ci-dessous).

Tous les gagnants et les détenteurs de billets sont tenus de respecter les protocoles liés à la COVID-19 qui sont en vigueur pour la Représentation applicable. Il existe un risque inhérent à la COVID-19 dans tout lieu où des personnes se rassemblent. La COVID-19 est une infection extrêmement contagieuse qui peut provoquer une maladie grave, et même la mort. En assistant à une Représentation, vous assumez tous les risques, les dangers et les aléas découlant de quelque façon que ce soit du risque de contracter la COVID 19, ou s'y rapportant, ou toute autre maladie transmissible, ou une bactérie, un virus ou tout autre agent pathogène pouvant causer une maladie transmissible, qu'elle ait été causée ou contractée avant, pendant ou après l'événement, et vous renoncez volontairement à toute réclamation réelle ou potentielle contre Lucky Seat, le Théâtre, le Présentateur, l'Événement, les Producteurs de l'événement ainsi que leurs sociétés mères, les sociétés du même groupe, leurs filiales, leurs commanditaires, leurs successeurs et leurs cessionnaires et leurs dirigeants, leurs employés, leurs sous-traitants et leurs mandataires respectifs.

Bien que le Commanditaire tente d'assurer l'intégrité des Loteries, il n'est pas responsable des actions des participants ou de tout autre individu lié aux Loteries, y compris les participants ou les autres individus qui tentent de contourner le Règlement ou qui interfèrent avec l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée des Loteries. Le Commanditaire ne peut être tenu responsable pour des blessures ou des dommages occasionnés à des ordinateurs, des appareils mobiles ou de tout autre équipement d'un participant ou de toute autre personne, en lien avec la participation aux Loteries ou en résultant, ou occasionnés par le téléchargement de contenu provenant du Site de loterie, ou dans le cadre de l'utilisation de ceux-ci. Si, pour quelque raison que ce soit, une Loterie ne peut se dérouler comme prévu, notamment en raison d'un virus informatique, de vers, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, d'activités frauduleuses, de défaillances ou de limites techniques, ou de grèves, de conditions de l'industrie, de faillites ou de liquidations, de demandes du marché, de lois applicables, d'obstacles imprévus ou de toute autre cause qui, au seul avis du Commanditaire, pourrait corrompre, compromettre, saper ou influencer l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, la viabilité ou la conduite appropriée d'une Loterie, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et à son entière discrétion, a) de modifier le présent Règlement et/ou d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, une telle Loterie et b) de sélectionner un ou plusieurs gagnants potentiels parmi les formulaires de participation au tirage admissibles qui ont été reçus dans le cadre d'une Loterie jusqu'au moment de l'annulation, de l'interruption, de la modification ou de la suspension, le cas échéant. Si des erreurs typographiques altèrent l'intention originale des Loteries, le Commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de modifier de façon appropriée les Loteries. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent Règlement, le Commanditaire se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre toute Loterie à tout moment, pour quelque raison que ce soit ou sans raison.

En participant à une Loterie, à moins que la loi ne l'interdise, chaque gagnant du Prix accepte par la présente d'accorder aux Commanditaires et à ses affiliés le droit et le permis non exclusif, perpétuel, transférable, libre de redevances, et pouvant donner lieu à l'octroi de sous-licences, d'utiliser, de réutiliser et d'accorder à d'autres le droit et le permis d'utiliser et de réutiliser, partout dans le monde et dans quelque média que ce soit, connu maintenant ou qui pourrait être créé ultérieurement (y compris, mais sans s'y limiter, sur Internet, dans un film ou une vidéo ou sur tout autre support numérique ou électronique) le nom du gagnant du Prix, sa photo, son portrait, sa voix et ses renseignements biographiques afin de faire la publicité et la promotion de l'entreprise et de ses produits, sans qu'aucune rémunération ne lui soit donnée. Chaque gagnant accepte également, sans qu'aucune rémunération ne lui soit donnée, d'apparaître, ou de fournir des

renseignements biographiques aux fins d'utilisation, dans toute représentation ou toute autre activité, qui peut comprendre un tournage et/ou des enregistrements et/ou des entrevues audio, vidéo, électroniques et autre, tel qu'il peut en avoir été déterminé par le Commanditaire à sa discrétion exclusive.

En participant à une Loterie et en fournissant volontairement des renseignements personnels, chaque participant consent par la présente à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements par le Commanditaire dans le cadre de l'administration de la Loterie, et accepte qu'on communique avec lui au sujet de la Loterie. Le Site de loterie et les renseignements que vous y fournissez sont hébergés sur des serveurs qui sont situés aux États-Unis, et les renseignements personnels que vous fournissez peuvent par conséquent être assujettis aux lois et aux autorités américaines. Dans le cadre du processus d'inscription, vous pouvez choisir de recevoir des communications promotionnelles du Commanditaire, de Broadway Across Canada (le présentateur du Spectacle par l'intermédiaire duquel les billets à vendre sont rendus disponibles dans le cadre de la présente Loterie), de Broadway Across America (sa société affiliée), du Spectacle et du Théâtre. À l'exception des communications liées à l'administration de la Loterie, vous avez la possibilité de vous désabonner de la liste d'envoi des futures communications promotionnelles en cliquant sur « se désabonner » au bas de la communication. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique de confidentialité du Commanditaire, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.luckyseat.com/privacy.php>.

RENONCIATION ET INDEMNISATION : En participant à une Loterie, chaque participant par la présente dégage de toute responsabilité le Commanditaire, l'Exploitant commun, le Théâtre, le Spectacle, le présentateur et le producteur du Spectacle, les plateformes des médias sociaux utilisées ou mentionnées en lien avec la promotion de la Loterie et chacun(e) des sociétés de leur groupe, de leur société mère, de leurs filiales, de leurs prêteurs, de leurs annonceurs, de leurs agences de promotion, de leurs administrateurs, de leurs membres, de leurs successeurs, de leurs commanditaires, de leurs partenaires, de leurs titulaires de licence, de leurs dirigeants, de leurs mandataires, de leurs employés, de leurs artistes, de leurs conseillers, de leurs ayants droit et de leurs cessionnaires, et chaque individu ou entité associé à l'élaboration et à l'exécution des Loteries contre les pertes, les dommages, les droits, les réclamations et les actions en justice de toutes sortes découlant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de a) la non-tenu d'une Loterie pour quelque raison que ce soit; b) d'actions en justice intentées par tout participant ou toute autre personne en lien avec toute Loterie; c) de blessures infligées aux participants ou de dommages causés aux ordinateurs, aux appareils mobiles ou à tout autre équipement du participant concerné ou de toute autre personne à la suite de la participation à une Loterie; d) d'une perte ou d'une divulgation de données liées à la participation ou à l'enregistrement d'un compte sur le Site de Loterie; e) d'une ou plusieurs Loteries ou de la participation à toute activité liée à une Loterie; ou f) de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout Prix décerné dans le cadre d'une Loterie, y compris des réclamations fondées sur de la négligence, une rupture de contrat ou une responsabilité pour des dommages corporels, un décès ou des dommages matériels.

CETTE LOTERIE EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU L'ASSUJETTIT À DES RESTRICTIONS.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ; EXONÉRATION DE GARANTIES :

CERTAINES COMPÉTENCES POURRAIENT NE PAS PERMETTRE L'IMPOSITION DE LIMITES SUR CERTAINES RÉCLAMATIONS OU GARANTIES TACITES OU CERTAINS DROITS OU TYPES DE DOMMAGE, OU SUR LA CAPACITÉ DE PROCÉDER À UN RECOURS COLLECTIF. LES DISPOSITIONS SUIVANTES POURRAIENT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA LOTERIE, TOUS LES BILLETS DE LOTERIE, TOUS LES PRIX ET TOUT CONTENU AFFICHÉ SUR LE SITE DE LOTERIE OU DANS LE CADRE DE CELLE-CI SONT FOURNIS « TEL QUELS » SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE, EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

SANS PRÉJUDICE DE L'EXONÉRATION ACCORDÉE PAR LES PARTICIPANTS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, EN PARTICIPANT À UNE LOTERIE, CHAQUE PARTICIPANT CONSENT DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE À CE QUI SUIT : 1) TOUT LITIGE, TOUTE RÉCLAMATION ET TOUTE CAUSE D'ACTION DÉCOULANT D'UNE LOTERIE, OU S'Y RAPPORANT, OU DE TOUT PRIX DÉCERNÉ, FAISANT INTERVENIR UN PARTICIPANT ET SOIT LE COMMANDITAIRE, L'EXPLOITANT COMMUN, LE THÉÂTRE, LE(S) PRODUCTEUR(S) OU LE PRÉSENTATEUR DU SPECTACLE, SERA RÉSOLU INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURIR À AUCUNE FORME DE RECOURS COLLECTIF. CE LITIGE, CETTE RÉCLAMATION ET CETTE CAUSE D'ACTION PEUVENT ÊTRE PORTÉS PAR LE SOI-DISANT REPRÉSENTANT DU GRAND PUBLIC OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE QUI SE TROUVE DANS UNE SITUATION SEMBLABLE; 2) EN AUCUN CAS UN PARTICIPANT NE SERA AUTORISÉ À OBTENIR UN PRIX, ET TOUT PARTICIPANT RENONCE SCIEMMENT ET EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES À TOUT DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES INTÉRÊTS PUNITIFS, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, INDIRECTS OU SPÉCIAUX; DES REVENUS PERDUS; ET/OU DES PROFITS PERDUS, ET EN AUCUN CAS UN PARTICIPANT NE PEUT ÊTRE EN DROIT DE MULTIPLIER OU D'ACCROÎTRE DES DOMMAGES; 3) AUCUN PRIX OU AUCUNE DÉCISION N'AURA UN EFFET LIMITATIF SUR LES ENJEUX OU LES RÉCLAMATIONS DE TOUT LITIGE AVEC QUICONQUE NE FAISANT PAS PARTIE D'UN TEL CONFLIT OU LITIGE ET 4) LE PARTICIPANT RENONCE IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT D'OBTENIR UNE INJONCTION OU UN REDRESSEMENT ÉQUITABLE. COMME CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISENT PAS LES LIMITES OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ, LES DISPOSITIONS CI-DESSUS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER AUX PARTICIPANTS QUI RÉSIDENT DANS DE TELS TERRITOIRES.

LOI APPLICABLE : Le présent Règlement est régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario (sans tenir compte de conflits éventuels de principes de droit).

DISPOSITIONS DIVERSES : Si l'une ou l'autre des dispositions du présent Règlement est jugée illégale, nulle ou inexigible, pour quelque raison que ce soit, elle sera jugée dissociable du présent Règlement et n'aura pas d'effet sur la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions. Les titres et les rubriques qui figurent dans le présent Règlement sont fournis uniquement pour des raisons de commodité et ne seront pas considérés comme ayant une incidence sur la signification ou l'intention du présent Règlement ou de toute disposition de celui-ci